sur l'appréciation de la constitutionnalité de la loi : études de cas

Présidence : **Ève Truilhé**, Directrice de recherche au CNRS, Aix-Marseille Université, Directrice du CERIC (CNRS-UMR 7318 DICE)

Le juge constitutionnel et la crise économique

Sylvie Schmitt, Maître de conférences HDR à l'Université de Toulon

Le juge constitutionnel et la crise sanitaire

Julien Jeanneney, Professeur à l'Université de Strasbourg

Le juge constitutionnel et la vulnérabilité : une question de fait ?

Caterina Severino. Professeur à l'Université de Toulon

Le juge constitutionnel et les données scientifiques

dans les litiges environnementaux

Laurence Gay, Chargée de recherche au CNRS HDR, Aix-Marseille Université

Propos conclusifs

Les faits, les preuves et le R constitutionnel :

le contrôle des lois est-il nécessairement concret?

Xavier Magnon, Professeur à Aix-Marseille Université

Pour la connexion via ZOOM: rendez-vous sur le site de l'ILF https://dice.univ-amu.fr/dice/ilf ou scannez le QR code ci-joint











de la LOI



FAITS et PREUVES dans le CONTRÔLE de

CONSTITUTIONNALITÉ

Sous la responsabilité scientifique de Laurence Gay, Chargée de recherche au CNRS HDR, Aix-Marseille Université,

Caterina Severino, Professeur à l'Université de Toulon



Salle 3.3 **Espace Cassin**



Jeudi 31 mars 2022

9h00-12h30

Allocution d'ouverture

Doyen de la Faculté de droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence

Propos d'ouverture

Xavier Magnon, Professeur à Aix-Marseille Université, Directeur de l'Institut Louis Favoreu-GERJC (CNRS-UMR 7318 DICE)

Thierry Di Manno, Professeur à l'Université de Toulon, Directeur du CDPC-Jean Claude Escarras (CNRS-UMR 7318 DICE)

Propos introductifs

Laurence Gay, Chargée de recherche au CNRS HDR, Aix-Marseille Université Caterina Severino, Professeur à l'Université de Toulon

Instruire le procès de la loi. Juge constitutionnel, faits, preuves.

Nicole Maestracci, ancienne Juge au Conseil constitutionnel français Nicolò Zanon, Juge à la Cour constitutionnelle italienne

I – Quels faits? Quelles preuves?

Présidence : Nicole Maestracci, ancienne Juge au Conseil constitutionnel français

La distinction entre faits juridictionnels et faits législatifs : l'origine américaine Audrey Bachert-Perreti, Maître de conférences à l'Université de Lorraine

La distinction entre faits juridictionnels et faits législatifs dans les renvois incidents aux Cours constitutionnelles européennes

Jean-Jacques Pardini, Professeur à l'Université de Toulon

Données et preuves scientifiques : quelle définition ?

Lucie Watrin, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

La preuve en contentieux constitutionnel : quelle(s) spécificité(s)?

Nefeli Lefkopoulou, Doctorante à l'École de droit de Sciences-Po

14h30-17h30

II – La collecte des faits et preuves par les juges constitutionnels

Présidence : Nicolò Zanon, Juge à la Cour constitutionnelle italienne

La formalisation des pouvoirs d'instruction des Cours constitutionnelles européennes Tania Groppi, Professeur à l'Université de Sienne La consultation d'experts et d'amici curiae par les juges constitutionnels. Expériences comparatives

Anna-Maria Lecis Cocco Ortu, Maître de conférences à Sciences-Po. Bordeaux

Les faits et preuves apportés par les parties au procès constitutionnel. Expériences comparatives

Thierry Santolini, Maître de conférences à l'Université de Toulon

Zoom sur... La prise en compte des faits apportés par les parties en QPC. Le point de vue de l'avocat

Emmanuel Piwnica, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Vendredi 1er avril 2022

9h00-12h30

III – L'impact des faits et preuves sur l'appréciation de la constitutionnalité de la loi

Présidence : Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Directrice de recherche au CNRS, Aix-Marseille Université. Directrice de l'UMR-CNRS 7318 DICE

Faits et preuves dans le jugement de constitutionnalité des lois en France Thierry Di Manno, Professeur à l'Université de Toulon

Faits et preuves dans le jugement de constitutionnalité des lois en Italie Massimo Luciani, Professeur à l'Université de Rome La Sapienza

Faits et preuves dans le jugement de constitutionnalité des lois en Allemagne Clothilde Melin, Doctorante contractuelle à l'Université Toulouse I Capitole

Faits et preuves dans le jugement de constitutionnalité de la loi au Canada Patrick Taillon, Professeur à l'Université de Laval

Julien Fournier, Doctorant à l'Université de Laval

Faits et preuves dans le jugement de constitutionnalité de la loi au Portugal Damien Connil, Chargé de recherche au CNRS, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Table ronde